

Le tarif d'insertion d'une annonce légale, fixé par application de l'arrêté du 16 décembre 2024 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, est dans le département du Tarn, pour lequel Le Tarn libre est habilité, établi au forfait ou à 0,187 euro HT le caractère. Aucune remise ni ristourne n'est autorisée.



ANNONCE LÉGALES 24/24H ^{Le}Tarn libre

Déposez votre annonce :
www.letarnlibre.com

Choisissez votre département
de diffusion

ATTESTATION
DE PARUTION
IMMÉDIATE

Dissolutions

ROUFFIAC INVEST

SC au capital de 39800. Siège social : 18 espace des charnières ZONE ARTISANALE DE BEAUREGARD 81570 SEMALENS RCS CASTRES 811448026
Par décision du Directoire du 11/04/2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 11/04/2025, il a été nommé liquidateur(s) M rouffiac roman demeurant au 8 ch de la pastre 81700 PUYLAURENS et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS de CASTRES.

Constitutions

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASPP en date du 08/01/2025, il a été constitué une SASU dénommée :

DFAGON VOLANT
Siège social : 21 rue des Mimosa 81100 CASTRES Capital : 500
Objet social : L'exploitation de stands consacrés à la fabrication et la vente en temps réel de produits de type sushi, makis, wok, nems, salades et produits issus de la cuisine asiatique
Président : M^{me} LEJEUNE Thi Thu Hang demeurant 21 rue des Mimosa 81100 CASTRES élue pour une durée illimitée Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CASTRES. L'associé unique ne supporte les pertes qu'à concurrence de ses apports.

AVIS DE CONSTITUTION

ELIA

Aux termes d'un ASPP en date du 04 avril 2025, il a été constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : ELIA
FORME : Société civile immobilière
CAPITAL : 1000
SIÈGE SOCIAL : 9 Route de Monesties 81400 SAINT-BENOIT-DE-CARMAUX

OBJET : la propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou location sous toute forme d'immeubles et droits immobiliers qui seront apportés, construits ou achetés par elle au cours de la vie sociale
DURÉE : 99 ans

APPORTS EN NUMÉRIQUE : 1000
GERANCE : M. David HUGUET, demeurant 9 Route de Monesties 81400 SAINT-BENOIT-DE-CARMAUX
M^{me} Amélie CUSSAC, demeurant 9 Route de Monesties 81400 SAINT-BENOIT-DE-CARMAUX

CESSION DE PARTS : Les cessions de parts sont libres entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire.
IMMATRICULATION : au RCS de ALBI

Constitutions

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, avis est donné de la constitution de la SAS : LES CYPRES, au capital de 1 000 euros. Siège social : 975 route de Taraprat, 81340 FRAISSINES.

Objet :
- la production et la vente d'électricité photovoltaïque,
- l'achat et la vente ou la mise en location de biens immobiliers
- les prestations de travaux d'entreprise agricole.

- l'achat et la vente ou la location de matériel.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de ALBI.

Président : M. CABANES Guillaume, demeurant au 975 route de Taraprat à FRAISSINES (81340), nommé pour une durée indéterminée. Toutes les cessions d'actions sont soumises à agrément des associés. Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives et dispose d'un nombre de voix égal à celui des actions qu'il possède.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 11 avril 2025, il a été constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SAS DE GRANGE BASSE
FORME : Société par actions simplifiée (à associé unique)
CAPITAL : 4.000,00
SIÈGE : 1100 Chemin de Grange Basse 81540 SOREZE
OBJET : L'exploitation d'installations de production d'électricité utilisant de l'énergie radiative du soleil
DURÉE : 99 ans
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE :
Chaque action donne le droit de participer aux décisions et donne droit à une voix.

AGREMENT : Toutes cessions, à l'exception de celles qui suivent, sont soumises à l'agrément préalable des associés. Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, seules les cessions entre eux pourront intervenir librement.

PRÉSIDENT : Madame Sandra RABAT demeurant Grange Basse 81640 SOREZE
IMMATRICULATION : au RCS de CASTRES

Avis au public



AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

projet présenté par la SAS CEMEX Granulats Sud-Ouest concernant la modification des conditions d'exploitation et prolongation de la durée d'autorisation de la carrière de sables et de graviers située lieu-dit «Borie Blanche» à Albi

Pétitionnaire : SAS CEMEX Granulats Sud-Ouest
Siège social : 13 rue du Capricorne - 94150 Rungis - Activités / Emplacement de l'installation : lieu-dit « Borie Blanche » à Albi.
Objet de la demande : Modification des conditions d'exploiter la carrière qui consiste en :
o l'extension dans le périmètre d'autorisation d'une parcelle enclavée ;
o la modification du phasage d'exploitation en reprenant l'extraction au Nord-Est et en revenant vers le Sud-Ouest ;
o la réduction de la production moyenne annuelle à 100 000 t/an au lieu de 150 000 t/an actuellement ;
o la prolongation de la durée d'activité de 8 ans ;
o l'abaissement de la cote minimale d'extraction de 155 à 153m NGF ;
o l'adaptation du plan de réaménagement.
Durée de la consultation : 15 jours, du lundi 12 mai 2025 au lundi 26 mai 2025 inclus.

Lieu de consultation du dossier : Pendant la durée de la participation du public par voie électronique, le dossier de portée connaissance est accessible sur le site internet des services de l'Etat du Tarn, à l'adresse suivante :

<https://www.tarn.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Eau-Environnement-Prevention-des-risques/Environnement/Projets-impactant-l-environnement/Dossier-d-enquete-et-risques-non-technique-du-dossier>
Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de M^{me} IZARD tél 05 61 37 36 79

Observations du public : Le public peut adresser ses observations et propositions par courriel à :

pref-carmax-carrieres-albi@tarn.gouv.fr du lundi 12 mai 2025 au lundi 26 mai 2025 inclus.

Ces observations et propositions sont consultables pendant toute la durée de la consultation sur le site internet de la préfecture du Tarn à l'adresse suivante : <https://www.tarn.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Eau-Environnement-Prevention-des-risques/Environnement/Projets-impactant-l-environnement-Dossier-d-enquete-et-risques-non-technique-du-dossier>

Publicité : Un avis annonçant l'ouverture de la participation du public par voie électronique sera affiché quinze jours au moins avant le début de la participation du public par voie électronique :

- sur le site internet des services de l'Etat dans le Tarn à l'adresse suivante : <https://www.tarn.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Eau-Environnement-Prevention-des-risques/Environnement/Projets-impactant-l-environnement-Avis-d-enquetes-publiques-de-consultation-du-public-et-declarations-d-intention-de-projet>

- à la mairie d'Albi et dans les communes comprises dans le rayon d'affichage de 3 km concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source soient : Carlus, Puycouzon, Le Séquestre et Salès ;
- au siège de l'exploitant ;
- dans deux journaux locaux diffusés dans le département du Tarn.

Décision : A l'issue de la procédure d'instruction, le préfet du Tarn pourra accorder ou refuser la demande de modification des conditions d'exploitation et prolongation de la durée d'autorisation présentée par la SAS CEMEX Granulats Sud-Ouest.

La décision du préfet du Tarn sera publiée sur le site internet des services de l'Etat dans le Tarn.

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET
Modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Senouillac

Le public est informé que, par arrêté communautaire n°27_2025A en date du 14 avril 2025, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'enquête publique relative à la modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Senouillac. Elle aura lieu sur la commune de Senouillac pour une durée de 17 jours consécutifs du lundi 5 mai 2025 à 14h00 au mercredi 21 mai 2025 à 17h00.

Le dossier de la modification n°1 du PLU sera consultable en mairie de Senouillac aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (lundi/mardi/vendredi 13h30 à 17h00 - mardi/jeudi/samedi 8h30 à 12h00) et sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (onglet Mon Agglo>Aménagement du territoire>Document en vigueur - Plan locaux d'urbanisme>Enquêtes publiques/En cours ou à venir).

Les observations et remarques du public pourront être consignées :
- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en Mairie de Senouillac,
- sur le registre dématérialisé disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération,

- en les adressant par écrit au Commissaire Enquêteur à la Mairie de Senouillac, à l'adresse suivante : 7 avenue des Vignes, 81000 Senouillac,

- en les transmettant par courrier électronique à mairie@senouillac.fr

M. Fabrice BASTIE, commissaire enquêteur désigné par le Président du Tribunal Administratif, assurera l'enquête et recevra le public en mairie de Senouillac :

- le lundi 5 mai de 14h00 à 17h00,
- le samedi 17 mai de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 21 mai de 14h00 à 17h00.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre papier sera clos et signé par M. le commissaire enquêteur et le registre numérique inaccessible.

Le rapport et les conclusions motivées de M. le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de Senouillac et au siège de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet ainsi que son site internet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces auprès du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération à l'adresse : Tél:cc 05 61 133, 81604 GAILLAC Gedex

Ventes aux enchères

HÔTEL DES VENTES DU TARN S.A.R.L.
Agrément 2009 707
M^{me} Philippe AMIGUES
Commissaire Prieur et Commissaire de Justice
17-25, rue Antoine-Lavoisier - 81000 ALBI

VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Vendredi 25 et samedi 26 avril 2025

à 14h00
BELLES VENTES DE PRINTEMPS

Suite à successions et divers
À l'Hôtel des Ventes
17 rue Antoine Lavoisier 81000 Albi

Maroquinerie Mode vintage
Instruments de musique Petit Eijoux et pièces en or, bagues et colliers, Argenterie et orfèvrerie, horlogerie, montres de poignet cristalline et Verrierie Arts d'extrême orient
Bibliote et sculptures Arts de la table
Tableaux et dessins anciens et moderne, tableaux régionaux objets de vitrines céramique et porcelaines sculptures mobilier et tapis etc.

Expo : Jeudi 24 avril de 9h30 à 12h et 14h à 18h et Vendredi de 9h30 à 12h et Samedi de 10h à 12h - frais en sus 22 % TTC

Tél : 05 63 78 27 27
en savoir plus sur
www.interencheres.com/81001

Enquêtes publiques

COMMUNE DE SAINT BEAUZILE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Vu le projet de vente d'une partie du domaine public situé au Bourg-Route de Dalgues entre la commune de Saint Beauzile et la SCI VILERY et Consorts VILLEMIN-PILLOT

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2025

Vu l'arrêté d'enquête publique en date du 8 avril 2025

Une enquête publique, aura lieu, à la mairie de Saint Beauzile, du 02 au 31 mai 2025.

Les pièces de ce projet seront déposées à la mairie et consultables sur place les mardi et vendredi de 13 h à 16 h hors fermetures exceptionnelles. Un registre sera mis à la disposition du public.

M. le Maire,
M. Philippe BAPTISTE.



Le Tarn libre

On a tous une bonne raison pour s'abonner !

Comme Jean, ne manquez rien de la vie économique du département

ALBI

Un violeur identifié 13 ans après grâce à l'ADN P19

TARN

LA DÉPÊCHE

DU MIDI

Le journal de la démocratie



VENREDI 18 AVRIL 2025 - 1,30 € (ESPAGNE : 1,70 €)

TEL : 05 62 11 33 00 / contact@ladepeche.com / www.ladepeche.fr / TEL Abonnés : 09 70 80 80 81 ou serviceclient.ladepeche.fr

Qui était Antonin tué sur la route ?

TARN. Employé chez Tarn Habitat et éducateur de foot passionné, le jeune homme âgé de 20 ans a perdu la vie dans un tragique accident sur la route entre Gaillac et Lisle-sur-Tarn. P 20



/Photo DDM, archives

TARN-ET-GARONNE

Après 25 ans de retraite, elle reprend un travail

À 78 ans, Danielle, une retraitée a choisi de reprendre un travail. Ancienne infirmière, elle exerce désormais dans le service à la personne.

PAGE 7



Les boulangers réclament une évolution de la loi./Photo DDM

COMMERCE

Les boulangers veulent travailler le 1er-Mai

Les boulangers veulent que la loi évolue. En théorie, ils ne peuvent pas employer de personnel le jour de la fête du Travail. Le gouvernement y semble favorable.

PAGE 5

Deuxième cahier : 16 pages



Automobile



GROUPE
DEBARD
AUTOMOBILES

SEMAINE DU LOISIR

DU 14 AU 19 AVRIL

DÉCOUVERTE • CONSEILS • REMISES

ON NE VA PAS CHEZ DEBARD PAR HASARD !

www.DEBARDAUTOMOBILES.COM

Pensez à covoiturer #SeDéplacerMoinsPolluer

Lécales

AVIS PUBLICS

CONCERTATION-DÉBAT PUBLIC



PRÉFET
DU TARN

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Projet présenté par la SAS CEMEX Granulats Sud-Ouest concernant la modification des conditions d'exploitation et prolongation de la durée d'autorisation de la carrière de sables et de graviers située lieu-dit "Borie Blanche" à Albi

Pétitionnaire : SAS CEMEX Granulats Sud Ouest

Siège social : 13 rue du Capricorne - 94150 Rungis

Activités / Emplacement de l'installation : lieu-dit « Borie Blanche » à Albi.

Objet de la demande : Modification des conditions d'exploiter la carrière qui consiste en :

- l'extension dans le périmètre d'autorisation d'une parcelle enclavée ;
- la modification du phasage d'exploitation en reprenant l'extraction au Nord-Est et en revenant vers le Sud-Ouest ;
- la réduction de la production moyenne annuelle à 100 000 t/an au lieu de 150 000 t/an actuellement ;
- la prolongation de la durée d'activité de 8 ans ;
- l'abaissement de la cote minimale d'extraction de 155 à 153m NGF ;
- l'adaptation du plan de réaménagement.

Durée de la consultation : 15 jours, du lundi 12 mai 2025 au lundi 26 mai 2025 inclus.

Lieu de consultation du dossier : Pendant la durée de la participation du public par voie électronique, le dossier de porter à connaissance est accessible sur le site internet des services de l'Etat du Tarn, à l'adresse suivante :

<https://www.tarn.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Eau-Environnement-Prevention-des-risques/Environnement/Projets-impactant-l-environnement/Dossier-d-enquete-et-resume-non-technique-du-dossier>

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de Mme IZARD tél 05 61 37 36 79

Observations du public : Le public peut adresser ses observations et propositions par courriel à : pref-cemex-carrieres-albi@tarn.gouv.fr du lundi 12 mai 2025 au lundi 26 mai 2025 inclus.

Ces observations et propositions sont consultables pendant toute la durée de la consultation sur le site internet de la préfecture du Tarn à l'adresse suivante : <https://www.tarn.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Eau-Environnement-Prevention-des-risques/Environnement/Projets-impactant-l-environnement/Dossier-d-enquete-et-resume-non-technique-du-dossier>

Les observations et propositions transmises par voie électronique après le lundi 26 mai 2025, ne seront pas prises en considération.

Publicité : Un avis annonçant l'ouverture de la participation du public par voie électronique sera affiché quinze jours au moins avant le début de la participation du public par voie électronique :

- sur le site internet des services de l'Etat dans le Tarn à l'adresse suivante :

<https://www.tarn.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Eau-Environnement-Prevention-des-risques/Environnement/Projets-impactant-l-environnement/avis-d-enquetes-publiques-de-consultation-du-public-et-declarations-d-intention-de-projet>

- à la mairie d'Albi et dans les communes comprises dans le rayon d'affichage de 3 km concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source soient : Carlus, Puygouzon, Le Séquestre et Saliès ;

- au siège de l'exploitant ;

- dans deux journaux locaux diffusés dans le département du Tarn.

Décision : A l'issue de la procédure d'instruction, le préfet du Tarn pourra accorder ou refuser la demande de modification des conditions d'exploitation et prolongation de la durée d'autorisation présentée par la SAS CEMEX Granulats Sud-Ouest.

La décision du préfet du Tarn sera publiée sur le site internet des services de l'Etat dans le Tarn.

ENQUÊTES PUBLIQUES

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET

Modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Senouillac

Le public est informé que, par arrêté communautaire n°27_2025A en date du 14 avril 2025, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'enquête publique relative à la modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Senouillac. Elle aura lieu sur la commune de Senouillac pour une durée de 17 jours consécutifs du lundi 5 mai 2025 à 14h00 au mercredi 21 mai 2025 à 17h00.

Le dossier de la modification n°1 du PLU sera consultable en mairie de Senouillac aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (lundi/mercredi/vendredi 13h30 à 17h00 - mardi/jeudi/samedi 8h30 à 12h00) et sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (Onglet Mon Agglo>Aménagement du territoire>Document en vigueur - Plan locaux d'urbanisme>Enquête publique/En cours ou à venir).

Les observations et remarques du public pourront être consignées :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en Mairie de Senouillac,
- sur le registre dématérialisé disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération,

- en les adressant par écrit au Commissaire Enquêteur à la Mairie de Senouillac, à l'adresse suivante : 7 avenue des Vignes, 81600 Senouillac,

- en les transmettant par courrier électronique à mairie@senouillac.fr

M. Patrice BASTIE, commissaire enquêteur désigné par le Président du Tribunal Administratif, assurera l'enquête et recevra le public en mairie de Senouillac :

- le lundi 5 mai de 14h00 à 17h00,

- le samedi 17 mai de 9h00 à 12h00,

- le mercredi 21 mai de 14h00 à 17h00.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre papier sera clos et signé par M. le commissaire enquêteur et le registre numérique inaccessible.

Le rapport et les conclusions motivées de M. le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de Senouillac et au siège de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet ainsi que son site internet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces auprès du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération à l'adresse : Técou BP 80133, 81604 GAILLAC Cedex.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Vente de 2 chemins communaux et d'une parcelle mitoyenne à une habitation
Une partie du Chemin de Bertoulet Goudronné 521 m²
La totalité d'un chemin communale non carrossable 4237 Rte de Saint Paul 1248 m²
Parcelle de 70 m² croisement rues Andromède et Eridian

Par délibération du 30/10/2024, le Conseil Municipal de Graulhet a décidé la vente de deux chemins communaux ainsi que d'une petite parcelle mitoyenne à une habitation située sur le territoire de la commune.

Conformément à la réglementation en vigueur, une enquête publique est ouverte afin de recueillir les observations du public sur cette vente.

L'enquête publique se déroulera du 05/05/2025 au 21/05/2025. Pendant cette période, le public pourra consulter le dossier relatif à cette vente à la mairie de Graulhet aux jours et heures d'ouverture habituels. Un registre d'enquête sera mis à disposition afin que chacun puisse y consigner ses observations et suggestions. Les personnes souhaitant formuler des remarques peuvent le faire par écrit sur le registre, ou par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Place Elie Théophile.

Le commissaire enquêteur Monsieur Luc DURAND se tiendra à la disposition du public pour toute question relative à cette enquête selon les horaires suivants :

- 05/05/2025 de 9h à 11h

- 21/05/2025 de 15h30 à 17h30

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions, qui seront mis à disposition du public et transmis à la municipalité pour décision finale.

Fait à Graulhet, le 28/03/2025.

Le Maire, Blaise AZNAR

VIE DES SOCIÉTÉS

CRÉATION

AVIS

Par ASSP en date du 11/03/2025, il a été constitué une SASU dénommée :

CARROSSERIE EXPRESS AUTO

Siège social : 3 CHEMIN DE LA POU

DRIERIE 75 LE CLOS SERVAT

81100 CASTRES Capital : 100 €

Objet social : Achat-vente de véhi-

cules d'occasion, location de véhi-

cules sans chauffeur, grossiste en

pièces détachées automobiles, en-

tretien et réparation de véhicules.

Président : M BOULMANE Azziz de-

meurant 3 CHEMIN DE LA POU-

DRIERIE 75 LE CLOS SERVAT

81100 CASTRES élu pour une durée

de 99 ans. Admission aux assemblées

et exercice du droit de vote : Chaque

actionnaire est convoqué aux As-

semblées. Chaque action donne

droit à une voix. Clauses d'agrément :

Les actions sont librement cessibles

entre actionnaires uniquement avec

accord du Président de la Société.

Durée : 99 ans à compter de son im-

matriculation au RCS de CASTRES.

TOUTES LES FORMALITES
JURIDIQUES
DE VOTRE ENTREPRISE

midilegales
L'EXPERT DES ANNONCES LÉGALES

Votre partenaire local
pour réaliser toutes les étapes
nécessaires à l'évolution
de votre entreprise
dans les meilleurs délais.

Contactez : Antony GARCIA
06 18 46 75 89
antony.garcia@ladepeche.fr

MODIFICATION

AVIS

TECHNIBATIMENT

Société à responsabilité limitée

au capital de 200 euros

Siège social : 5 Rue de Marotte

60141 BOURSONNE

982 439 903 RCS COMPIEGNE

Par décision du 24/03/2025, l'AGE a

transféré le siège social du 5 rue de

Marotte 60141 BOURSONNE au 96

chemin de Sanèles 81710 SAIX à

compter du même jour, et a modifié

l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre

du commerce et des sociétés de

COMPIEGNE sous le numéro 982

439 903 fera l'objet d'une nouvelle

immatriculation auprès du Registre

du commerce et des sociétés de

CASTRES.

Gérance : Monsieur Bilel YOUSFI,

demeurant 96 chemin de Sanèles

81710 SAIX.

La Dépêche du Midi, journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral, sur les départements 09-11-12-32-31-46-47-65-81-82

Conformément à l'Arrêté du ministère de la culture et du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales et au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centralisée ; le tarif est fixé soit au caractère, à 0,187 € HT pour chaque signe ou espace, soit au forfait selon certaines catégories d'annonces.

Contact : evelyne, service Midi Légales, 05 62 11 37 37 / 04 67 07 69 53

Courriel : midi.legales@groupeladepeche.fr

FAITES LE CHOIX D'UNE COMMUNICATION LOCALE EFFICACE

PUBLIEZ TOUTES VOS ANNONCES LÉGALES SUR NOS SUPPORTS HABILITÉS

midilegales
L'EXPERT DES ANNONCES LÉGALES

Contactez-nous :
Vie des sociétés - Ventes au enchères : 05 62 11 37 37
Avis au public - Marchés publics : 04 67 07 69 53
midi.legales@groupeladepeche.fr

PARTICULIERS ET SOCIÉTÉS

Publiez facilement
votre annonce légale
en ligne
en quelques clics

Accéder à tous les journaux
habilités de France
et d'outre-mer

Devis et attestation
de parution immédiats

Paiement en ligne sécurisé



www.legales-online.fr